



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 6 décembre 2021
à 13 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions et commentaires du public

40 – Réglementation

- 40.01** De déposer le projet de règlement LAS-0149 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 sur le site internet de l'arrondissement. Le taux de la taxe locale a été fixé par le conseil d'arrondissement à 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement pour 2022.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance